



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Comité consultatif

#### Vingt-troisième session

22-26 juillet 2019

Point 2 k) de l'ordre du jour

#### **Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité**

#### **Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme**

**M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid,  
M. Alessio Bruni, M. Ion Diaconu, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail Lebedev,  
M. José Augusto Lindgren Alves, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru  
Obata, M<sup>me</sup> Mona Omar, M<sup>me</sup> Elizabeth Salmón, M. Dheerujall Seetulsingh,  
M. Changrok Soh, M. Jean Ziegler : projet de mesures à prendre**

### **23/... Niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 41/6 en date du 11 juillet 2019 dans laquelle le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif d'établir, en étroite coopération avec le Groupe de travail et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un rapport sur les niveaux actuels de représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme tels que le Comité consultatif, les organes conventionnels et les procédures spéciales créées par le Conseil. Ce rapport, qui doit être présenté au Conseil à sa quarante-septième session, doit inclure les bonnes pratiques des États en matière de désignation, d'élection et de nomination des candidats afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes, conformément à la stratégie à l'échelle du système en faveur de la parité des sexes, et des recommandations pour aider le Conseil et les États Membres dans ce domaine,

*Rappelant également* que le Conseil a prié le Comité consultatif de solliciter les vues et les contributions des parties prenantes concernées, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les établissements universitaires, lors de l'élaboration du rapport susmentionné et de faire participer véritablement toutes les parties intéressées,

1. *Désigne* comme membres du groupe de rédaction chargé d'élaborer ledit rapport les membres du Comité consultatif dont le nom suit : Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Mona Omar, Elizabeth Salmón et Changrok Soh ;



2. *Note* que le groupe de rédaction a élu Mona Omar Présidente et Elizabeth Salmón Rapporteuse ;

3 *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question ;

4. *Décide* d'adresser une note verbale aux parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les établissements universitaires, dans laquelle il leur demande de soumettre leurs contributions pour le rapport d'ici au 15 novembre 2019 ;

5. *Prie* le groupe de rédaction de lui présenter, à sa vingt-quatrième session, les grandes lignes préliminaires du rapport, en tenant compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée ;

6. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

---